

NOM

## COLLÈGE INSTITUT ONGLES - CILS - MAQUILLAGE

### BULLETIN D'ADHESION 2025 Micro-Entreprise (Auto-Entreprise)

En adhérent à l'UPB, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe et à suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables à domicile par un esthéticien(ne)et /ou par les stylistes/pro ongulaires et stylistes de cils, et/ou par un spécialiste du Maquillage Permanent, et/ou par un spa praticien. Elle définit également les locaux professionnels où les soins sont prodigués et délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène. S'ajoute la norme SPEC X50-231-1 qui définit les exigences et recommandation pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires à domicile. Ces deux Normes ont un double objectif : Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs l'hygiène et la sécurité des soins réalisés avec des produits conformes au Règlement Cosmétique Européen, par un personnel diplômé et formé tout au long de la vie.

**PRÉNOM** 

RAISON SOCIALE		ENSEIGNE				
ADRESSE						
CODE POSTAL		VILLE				
TÉLÉPHONE		PORTABLE				
Champs obligatoires à remplir						
Courriel (1) :						
TYPE D'ENTREPRISE :	☐ MICRO-ENTREPRISE					
SIRET:		CODE APE				
DATE DE CRÉATION :						
SITE WEB:						
AVEZ-VOUS UNE ASSURAN			□ oui □ non			
SI OUI, NOM DE LA COMPA						

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



# COLLÈGE INSTITUT ONGLES - CILS - MAQUILLAGE

ACTIVITÉ PRINCIPALE							
☐ Activité avec murs	☐ Activité h	nors murs					
PRESTATIONS REALISEES :							
☐ Diagnostic de Peau	☐ Soins Visa	age	☐ Soins Anti-Âge Visage				
☐ Épilation ☐ IPL		☐ IPL Laser		Soins de Beauté des Pieds			
☐ Pose de Vernis Semi-Permanent	☐ Stylisme (	☐ Stylisme Ongulaire		☐ Soins de Manucurie			
☐ Maquillage	Maquillag	Maquillage Semi- Permanent		☐ Beauté du Regard			
☐ Extension de Cils	☐ Volume R	☐ Volume Russe		☐ Massages de Bien-Être			
☐ Soins Corps ☐ Soins du		corps manuels	Soins du corps appareillés				
☐ Autres, Précisez :	utres, Précisez :						
LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ:  Marques de Cosmétique: GUINOT ACADEMIE SCIENTIFIQUE DE BEAUTE PAYOT THALGO PHYTOMER MARY COHR YON-KA SOTHYS MARIA GALAND ATELIER DU SOURCIL CLARINS CINQ MONDES DEEP NATURE ALGOTHERM ELLA BACHE BIOLOGIQUE RECHERCHE PERRON RIGOT YVES ROCHER Autres, Précisez:							
Marques de Maquillage :							
	VLON CND	☐ ALESSANDRO	☐ MAGNETIC	☐ MAVALA			
☐ MISENCILS ☐ OF	Pl	☐ PBI	☐ PRONAILS	☐ SUPERNAILS			
☐ COULEUR CARAMEL		☐ MAKEUP FOREVER		☐ PARISAX			
☐ Autres, Précisez :							
Marques du matériel :							
□ CORPODERM □ HTA		☐ BEAUTY TECH	☐ CESAM				
☐ HYDRO CONCEPT ☐ LP	G	☐ PBI	☐ STARVAC				
☐ Autres, Précisez :							
(1) Conformément à la loi « informatique informations qui vous concernent. Vous p		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					

A RETOURNER par courrier simple à l'UPB
A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être
Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

28000 Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



# COLLÈGE INSTITUT ONGLES - CILS - MAQUILLAGE

#### Votre cotisation annuelle 2025 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

Merci de cocher la bonne case ou bien les bonnes cases Votre cotisation annuelle en fonction de votre activité, vous êtes : □ 75€ Micro-Entreprise Paiement par: ☐ Chèque. Nous vous remercions de nous adresser votre paiement par chèque à l'ordre de l'UPB avec votre bulletin d'adhésion et la charte signée. Banque N° du chèque Montant Total (Net de taxe) ☐ Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la **Beauté) Domiciliation: CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE** 1 rue Daniel Boutet 28008 CHARTRES CEDEX RÉFÉRENCE BANCAIRE Clé RIB Code banque Code guichet N° compte 14406 00009 90030809946 16 **IBAN BIC-ADRESSE SWIFT** FR76 1440 6000 0990 0308 0994 616 AGRIFRPP844 Tampon de l'entreprise obligatoire Date: ..... **Votre Signature** Précédée de la mention « lu et approuvé »